

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le 17 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Angéline APPRIEUX, maire.

Sont présents : M.Mme APPRIEUX, DANZO, FAURE, VASSEUR, AVALLET, DELAY, PEDEUX, SANTONAX, LANTHEAUME, HUREL, POURCHERE, CARRION.

Absents excusés : ANDRE, GAS.

Secrétaire : Maurice FAURE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame le Maire lit le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2008. Aucune remarque n'a été signalée.

### DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL TITULAIRE ET UN SUPPLEANT EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE

Le Préfet de l'Isère et le Président de l'association des Maires de l'Isère (AMI) ont signé le 18 mars 2007 une charte de partenariat sur la sécurité routière, celle-ci a pour objet de promouvoir la prise en compte par les élus des préoccupations de sécurité routière à échelon de la commune, en vue notamment de la réalisation d'actions de toutes natures, permettant de faire reculer l'insécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Madame PEDEUX Françoise, Titulaire et Monsieur FAURE Maurice, Suppléant.

Ils participeront à deux sessions de formation en septembre prochain afin de permettre aux correspondants de s'approprier les missions qui leur seront confiées et de pouvoir remplir pleinement leur rôle.

### DELIBERATION POUR INDEMNITES DE CONSEIL ET D'AIDE A LA PREPARATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DU TRESORIER PUBLIC

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, le Trésorier public demande de prendre une délibération pour son indemnité.

Un arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du trésor public receveurs des collectivités locales.

Aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100 % du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

L'indemnité de budget est fixée à (30,49 € ou 45,73 €) conformément à l'arrêté du 21 mars 1962. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2008 et suivants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.**

### DELIBERATION POUR L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE AVANT L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE.

Madame le Maire a reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet lui demandant de reprendre la délibération en date du 08 avril 2008.

Le dernier paragraphe allant de « pour la prise en compte » jusqu'à « cinq mètres » doit être supprimé car il apparaît déjà au P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la délibération du 08 avril 2008 et d'en reprendre une conforme au texte.

### **COMPTE RENDU COPIL DU 09 JUIN 2008**

Le comité de pilotage s'est réuni le 09 juin pour la présentation des hypothèses de passage du CFAL Sud. Au stade des études préliminaires, le Préfet de région annonce que le COPIL ne prendra d'autres décisions que de conserver tout ou partie des tracés proposés et prendre un avis pour une consultation préliminaire plus affinée.

Selon RRF, les 3 tracés au sud de Vienne (doublement ligne LGV ; doublement LGV plateau de l'Amballan ; Véga sud Viennois) ne correspondent que très partiellement aux commandes du ministère et nécessiteraient l'utilisation des voies existantes et/ou la création de voies nouvelles.

Les 4 tracés au nord de Vienne (Sévenne ; A46-Sibelin Sud ; A46-Sibelin Nord ; Plaine d'Heyrieux Sibelin Nord) y répondent totalement.

Le tracé LGV-Valloire est celui qui impact le plus grand nombre d'habitants au km à l'air libre.

Le tracé LGV-Valloire est le plus pénalisant en surface agricole et celui qui touche le plus grand nombre d'exploitations.

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE D'ANIMATION RURALE ET LE PARKING**

Le bureau de sécurité «socotec » nous donne un avis défavorable sur le couloir (il faut une largeur de 1m40), une tablette doit être rajoutée au bar, le seuil de la porte est à refaire.

L'entreprise Normand commence le crépissage des façades et la construction de la montée d'escalier la semaine prochaine si le temps le permet.

Au sujet du parking, le Maire et les Adjoints ont coordonné l'intervention des entreprises Gabillon, Eiffage et le Syndicat de voirie ; celui-ci interviendra fin juillet.

Les devis estimatifs ont fortement augmenté.

### **DOSSIERS D'URBANISME**

Déclarations préalables :

- ⇒ JACQUIER Pierre pour hangar et escalier avec extension de terrasse.
- ⇒ LANTHEAUME Paul -André pour aménagement d'une terrasse.
- ⇒ CONSTANT David pour création d'une piscine.
- ⇒ BLANC Jean-Marc pour la division d'une parcelle.

### **RAPPORT DES DELEGUES**

#### **Syndicat d'électrification (SIE de Montseveroux)**

Madame le Maire a reçu le devis de l'entreprise ERCD pour l'éclairage public du giratoire RD 538 et RD 51, il s'élève à 27 198,98 €.

Madame le Maire a fait un courrier au syndicat pour l'acceptation de ce devis, ce qui permet au syndicat de prendre une délibération afin de demander une subvention.

#### **Projet de renforcement du réseau «au raclet »**

Une visite sur le terrain se fera avec ERCD et Monsieur Piolat Roger.

#### **Commission intercommunale environnement**

L'achat d'un compacteur de déchets a été décidé par la commission, pour un montant de 74 k€. Il sera disposé à la déchetterie de Beaurepaire et permettra de diminuer le volume des déchets et donc le nombre de rotation vers le site d'enfouissement de Penol.

D'autre part, la commission étudie la mise en place d'une redevance incitative ainsi que le scénario de ramassage et de tri des déchets.

#### Commission communale environnement agriculture

De nombreuses propositions ont été faites lors de la mise en place de la commission : proposition de composteur au cœur du village, tri des déchets, collecte de piles et de bouchons, élaboration d'un document à l'attention des nouveaux arrivants avec quelques indications pratiques, mise en place d'un chemin des fermes, sensibilisation à l'arrachage de l'ambroisie. La prochaine réunion de la commission est fixée au 23 juillet.

#### Conseil d'école

L'école remercie la municipalité pour les fleurs plantées aux abords de l'école.

A la rentrée 2008, 76 enfants seront scolarisés. La semaine des 4 jours est mise en place et le projet d'une garderie est actuellement à l'étude.

L'escalier d'accès aux salles de l'école primaire est en très mauvais état, il sera condamné dès la rentrée et ce jusqu'à sa réfection.

#### Fusion de l'ASP

La fusion de l'ASP avec les clubs de Revel-Tourdan et Bellegarde-Poussieu a été entérinée. Le nouveau club s'appelle "Football Club des Collines".

#### Compte rendu réunion publique et formation

Le 2 juin 2008, ERDF a tenu à Jarcieu une réunion d'information en direction des collectivités locales. Le but était de préciser le fonctionnement des services de ERDF et GRDF suite à l'ouverture des marchés à la concurrence.

Le 9 juin 2008, l'AMI a organisé une réunion d'information concernant la loi SRU UH et ses conséquences. A cette occasion, il a été rappelé les nouvelles dispositions à prendre lors de la délivrance d'une autorisation ou d'un certificat d'urbanisme.

Le 16 juin 2008, l'AMI a organisé à Beaurepaire un après midi de formation sur le PLU en présence de Mme SOUCHERE de la DDE de Grenoble. Toutes les nouveautés dans l'instruction des dossiers d'urbanisme ont été abordées.

#### Commission communale communication

L'info-mairie du 2<sup>ème</sup> trimestre va être distribué dans le courant de la semaine par les conseillers municipaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Karine VASSEUR fait le point sur la réunion tenue à La Côte Saint André ce-jour concernant le centre médico-scolaire qui va s'implanter sur la commune de la Côte Saint André. La commune de Primarette va être sollicitée pour signer une convention avec la commune de la Côte Saint André

Madame le Maire nous informe des courriers reçus en mairie :

- courrier de l'INSEE concernant le recensement 2007 : progression de 12 % par rapport à 1999, le nombre d'habitants est passé de 621 à 697 habitants. La proportion d'hommes est passée de 52,3 % à 50,4 % et pour les femmes de 47,7 % à 49,6 %.
- courrier du pays de Bièvre-Valloire : lancement de la ligne Express Beaurepaire - Grenoble (ligne 7300 du transisère) à partir du 18 août 2008.
- Courrier de Jean-Marie PUPAT concernant la réponse négative donnée lors du précédent conseil. Une visite sera effectuée par des membres du conseil municipal sur le terrain afin d'apprécier sa demande.

- Courrier de TVD : déclaration préalable de dépôts de sous produits papetiers sur les parcelles de M. COLLION Maurice et Mme CAYZAC Viviane.

- Suite à la visite de l'entreprise ENIS, Madame le Maire propose la création d'une commission signalétique chargée de rencontrer et d'étudier les propositions de signalétiques pour le village.

Commission signalétique : K. VASSEUR, Jd. POURCHERE, D. DANZO, M. SANTONAX, M. FAURE

- La composition de la commission urbanisme et bâtiment a été revue et divisée en 2 :

Commission urbanisme : D. DANZO, M. FAURE, K. VASSEUR, Jd. POURCHERE, JL. DELAY

Commission bâtiment : M. AVALLET, A. CARRION, N. HUREL, Jd. POURCHERE, F. PEDEUX

Visite des bâtiments municipaux : samedi 6 septembre 2008 10h

- Courrier de Candy CARRION pour la SCI Montsoleil : contestation du classement de certaines parcelles dans le PLU. **Le conseil municipal maintient sa décision.**

La date du mardi 22 juillet 2008 à 20 h 30 est arrêtée pour le prochain conseil municipal.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 h.